

# La Commission Des Usagers CDU

Conformément aux dispositions de l'article L1112-3 du Code de la Santé Publique modifié par la loi n°2002-303 du 04 mars 2002, puis par la loi n°2004-806 du 09 Août 2004, décret n°2005-213 du 02 mars 2005, il a été instauré au sein de L'Hospitalet une Commission des Usagers.

**Cette commission veille au respect des droits des usagers et à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients, de leurs proches et de leur prise en charge.**

**Elle prend en compte les plaintes ainsi que toutes les réclamations, consignées par écrit, que vous jugeriez utiles à l'amélioration de votre prise en charge.**

Pour joindre les représentants des usagers, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil. Une permanence est assurée à la demande.

Pour toute information ou coordonnées, contacter l'Accueil

Présidente de la Commission	<b>Mme Angélique BRILLARD, Directrice Générale de L'Hospitalet</b>	
Médecin médiateur	<b>Dr Hélène NACEUR Médecin Chef—Présidente de CME</b>	
Médiateur non médecin	<b>M. Aurélien RENOU,, Cadre de Santé SMR et équipe de nuit</b>	
Médiateur non médecin	<b>Mme Sandra JOUREAU, Psychologue (suppléant)</b>	
<b>Représentant des usagers désignés parmi les associations agréées *</b>		
En tant que titulaire	<b>Mme Nicole COMBE (Spondyl'asso) M. Gérard DUCOURTIEUX (UDAF 41)</b>	06.09.95.43.00 06.07.84.28.40
En tant que suppléant	<b>Mme Annick NOURY (CLCV)</b>	02.54.72.56.25 06.72.31.58.13

\* Décision n°2023-DD41-RU-CDU-0003 – ARS Centre –Val de Loire – Délégation Départementale de Loir-et-Cher